



Prenez l'air Marin !

## CONSIGNES AUX USAGERS EN CAS DE CYCLONES

Le risque cyclonique est réel chaque année entre fin juin et début novembre (*exceptionnellement fin novembre*), les mois d'août et de septembre étant les plus favorables à la formation des cyclones susceptibles d'intéresser notre zone.

### Définition des responsabilités

En cas cyclone, le Port de Plaisance du Marin informe son aimable clientèle qu'en aucun cas ces installations mises à disposition ne sont prévues pour faire face à des phénomènes naturels d'une telle amplitude.

Les normes de construction des pontons et des mouillages sont conformes aux règles en vigueur.

En conséquence, les clients ne pourront pas se prévaloir contre le Port de Plaisance du Marin de tous dommages, en cas de rupture des organes d'amarrage ou de mouillage, due à l'action d'un cyclone.

L'assurance contre le risque n'étant pas obligatoire, votre attention est attirée sur les risques en courus du fait des bateaux appartenant à des tiers.

Par conséquent nous vous invitons à respecter et à appliquer les consignes ci-après :

- ✓ **Ecarter** votre navire du ponton, afin d'avoir une distance de sécurité suffisante.
- ✓ **Frapper** les amarres sous la bouée d'amarrage, directement sur la chaîne ou la manille.
- ✓ **Doubler ou tripler** les amarres et si possible en assurer l'élasticité.
- ✓ **Vérifier** l'état des taquets et des bittes d'amarrage des bateaux, cela peut être fait rapidement dès maintenant et s'assurer du bon état des amarres. Il est bon de reprendre l'amarrage sur des points forts (comme le mât, winch ou guindeau).

**ATTENTION !** La montée des eaux sur les amarres souquées peut entraîner leur rupture (*tension supplémentaire*).

Pour éviter ce risque, l'amarre doit être frappée loin du bateau (*le plus horizontalement possible*), pour cela utilisez les bouées situées en face ou au mieux les pieux des appontements.

- **Enlever** sur le pont tout ce qui peut provoquer un fardage supplémentaire (*voiles, bôme, bimini, annexe, survie...*)

*Pour les petits voiliers et bateaux à moteur, ne pas oublier que les fortes pluies accompagnant les cyclones peuvent rapidement faire couler l'embarcation. Une pompe électrique et automatique peut vous prémunir contre ce danger (vérifier son bon état de fonctionnement).*

*Attention toutefois coupure de courant (vérifier la charge des batteries).*

- **Fermer** toutes les vannes, enlever les manches à aires...

**Il est fortement conseillé de contracter une assurance cyclonique.**

Pour les bateaux séjournant dans le Port, il faut être couvert au minimum pour :

- Dégâts causés aux ouvrages du Port de Plaisance
- Renflouement et/ou retraitement de l'épave
- Dégâts causés aux tiers

### **Déclenchement de ces opérations**

Elles doivent être déclenchées au plus tard avant la pré-alerte cyclonique. Toutefois, afin de laisser libre la sortie des bateaux souhaitant quitter le Port (*voir ci-dessous*) aucune amarre ni aucun bateau ne devra entraver la sortie jusqu'à H-5. Pour cela, les amarres pourront, par exemple être lestées et relâchées dans l'attente afin de laisser le passage.

Pendant le déroulement des opérations, nous vous demandons de limiter au maximum les échanges sur la VHF canaux 9 et 16.

Dans tous les cas, l'amarrage devant la station d'avitaillement en carburant est strictement interdit.

Pour renseigner les plaisanciers sur la progression, du cyclone, une permanence est assurée dans la journée, à la Capitainerie du Port de Plaisance qui est en liaison permanente avec les services de Météo France.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS OU PRECISIONS COMPLEMENTAIRES,  
N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER AU :  
0596. 74.83.83 ou par mail : [port.marin@wanadoo.fr](mailto:port.marin@wanadoo.fr)**

# PORT DE PLAISANCE DU MARIN

## CLASSIFICATION DES PERTURBATIONS

*Classification dans un ordre croissant des perturbations atmosphériques que subit chaque année l'arc des Petites Antilles entre Juin et Novembre.*

<b>PERTURBATIONS</b>	<b>MANIFESTATIONS</b>	<b>DEGATS A ENVISAGER</b>
<b>ONDE TROPICALE</b>	Ciel couvert et pluies ou averses modérées pendant plusieurs heures	Néant ou faible
<b>ONDE TROPICALE FORTE</b>	Orages, rafales de vent fortes sous les grains	Risque de pluies fortes et intenses -bananiers couchés en cas de fortes rafales – danger pour les petites embarcations en mer.
<b>PERTURBATION CYCLONIQUE</b>	Zone pluvio-orageuse d'envergure dont les vents en surface sont organisés autour d'un centre dépressionnaire	Dus au vent, aux fortes pluies, à la mer, souvent croissant avec l'intensité de la perturbation.
<b>DEPRESSION TROPICALE</b>	Vent maximal sur une minute inférieur à 63 km/h (34 nœuds) pluies abondantes parfois, quelques rafales fortes	Inondations possibles selon l'intensité des pluies et donc éboulements possibles et dangers en mer pour les petites embarcations.
<b>TEMPETE TROPICALE</b>	Vent maximal sur une minute compris entre 63 km/h et 117 km/h (34 et 64 nœuds) rafales violentes, pluies abondantes, forte houle.	Inondations probables, éboulements, glissement de terrain quelques dégâts dus au vent ; danger pour les embarcations en mer et pour les zones littorales.
<b>OURAGAN</b>	Vent maximal sur une minute dépassant 117 km/h (64 nœuds) violentes rafales, pluie intense – pluie violente, marées cyclonique notable, houle forte et dangereuse.	Importance croissante des dégâts dus au vent avec l'intensité du cyclone. Danger extrême pour les navires en mer et sur les zones littorales, pluies abondantes.

## TABLEAU DES ALERTES CYCLONIQUES

Pré-Alerte Cyclonique	Alerte Orange	Alerte Rouge	Phase de Sauvegarde
<b>Menace potentielle dans les jours à venir (au-delà de 24heures)</b>	<b>Danger dans les 24 heures</b>	<b>Danger imminent</b>	<b>La menace cyclonique est écartée mais il reste des dangers</b>
<b>Tenez-vous informé</b>	<b>Tenez-vous informé</b>	<b>Tenez-vous informé</b>	<b>Tenez-vous informé</b>
<b>Suivez</b> les prévisions météorologiques et les bulletins d'information	<b>Tous les établissements scolaires et les crèches ferment</b> , mais l'activité économique continue	Le passage en alerte rouge est annoncé <b>avec un préavis de 3 heures</b>	<b>Ne franchissez pas</b> les radiers submergés ou les ravines en crue
<b>N'entreprenez pas</b> de sorties en mer	<b>Rentrez les objets</b> que le vent peut emporter	<b>Profitez de ce préavis</b> pour rejoindre votre domicile ou vous mettre à l'abri	Tous les établissements scolaires et les crèches restent fermés, mais l'activité économique peut reprendre
<b>Vérifiez</b> vos réserves (conserves, eau, piles pour radio et lampes, médicaments...)	<b>Rentrez</b> vos animaux	Passé ce délai. <b>Ne sortez en aucun cas</b>	<b>Ne touchez pas</b> les fils électriques tombés à terre
<b>Si vous êtes insuffisant rénal ou respiratoire</b> , rapprochez-vous sans délai de votre établissement de santé habituel	<b>Protégez</b> vos portes et fenêtres (volets, planches...)	<b>Ne téléphonez</b> qu'en cas d'absolue nécessité	<b>N'encombrez pas</b> les lignes téléphoniques
<b>Ne vous approchez pas du rivage</b> en cas de forte houle	<b>Vérifiez</b> vos réserves (conserves, eau, piles pour radio et lampes, médicaments...)	<b>Restez informé</b>	<b>Ne gênez pas</b> les équipes de secours
<b>Assurez-vous</b> de connaître l'adresse et le téléphone du centre d'hébergement le plus proche de votre domicile	<b>Vérifiez</b> l'adresse et le téléphone du centre d'hébergement le plus proche	<b>Restez calme. Ne paniquez pas</b>	<b>Attention à la qualité de l'eau que vous buvez.</b> Préférez l'eau en bouteille, ou traitez l'eau du robinet si vous devez boire.
Notez les numéros de téléphones utiles : <b>Samu 15, Pompiers 18, Police et Gendarmerie 17, les répondeurs répondeurs de météo-France 3250</b>	<b>Préparez</b> une évacuation éventuelle	<b>Attendez la levée de l'alerte rouge</b> pour sortir et ne prenez votre véhicule que si le réseau routier est annoncé praticable	<b>Assurez-vous que la mer soit calme</b>

## **CLASSIFICATION DES OURAGANS SELON L'ECHELLE SAFFIR-SIMPSON**

<b>GRADUATION</b>	<b>MANIFESTATION</b>	<b>DEGATS A ENVISAGER</b>
<b>CLASSE 1</b> (Pression centre 980/990hpa)	Vent maximal compris entre 119 et 153 km/h (64 et 80 nœuds). Pluies parfois torrentiels, houle forte et dangereuse, marée cyclonique modérée inférieur à 1m05, même dans les endroits exposés.	-dégâts aux constructions légères Pas de dégâts importants aux constructions en dur
<b>CLASSE 2</b> (Pression centre 965/980)	Vent maximal compris entre 154 et 177 km/h (83 et 95 nœuds) pluies torrentielles houle forte et longue marée cyclonique maximale de 1,5 à 2m sur les cites les plus exposées.	-toitures, portes et fenêtre endommagées -dégâts importants à la végétation. -installations portuaires endommagées. -routes côtières coupées 2 à 4 heures avant le passage du centre. -embarcations rompant leurs amarres.
<b>CLASSE 3</b> (Pression centre 945/965hpa)	vent maximal compris entre 178 et 209 km/h (96et 112noeuds) pluies souvent torrentielles houle forte et très dangereuse marée cyclonique maximale de 2 à 3m sur les sites les plus exposés	-dégât considérable - construction légère détruite - quelques dommages aux murs des constructions en dur -inondation complète des zones littorales de moins de 3 mètres d'altitude.
<b>CLASSE 4</b> (Pression centre 920/945hpa)	Vent maximal compris entre 210 et 249 km/h (113 et 134 nœuds) pluies torrentielles houle cyclonique déferlante et très dangereuse marée cyclonique maximale de 2 à 4m sur les sites les plus exposés	-dégâts considérables par leur gravité et leur étendue - dommages importants aux murs des constructions en dur, toitures arrachées -gros dégâts aux rez-de-chaussée des constructions à proximité des côtes -inondation complète des zones littorales de moins de 4 mètres d'altitude.
<b>CLASSE 5</b> (Pression centre inférieure à 920hpa)	Vent maximal supérieur à 249 km/h (134 nœuds) Pluies diluviennes Houle cyclonique supérieure à 3 ou 4m sur les sites exposés	- destruction de nombreux bâtiments et de la plupart des installations portuaires ainsi que des réseaux routiers, de télécommunications, de distribution d'eau et d'énergie -inondation complète des zones littorales de moins de 5 cm